

MILITARY REPRESENTATIVES COMMITTEE
COMITE DES REPRESENTANTS MILITAIRES

MM-103-56

29 Aout 1956

MEMORANDUM POUR LES MEMBRES DU COMITE DES REPRESENTANTS MILITAIRES

O B J E T : Nécessité d'établir un système intégré de
détection lointaine couvrant les approches du
Commandement Allié en Europe

Références : a. M.C. 61
b. MM-78-56

1.- A la suite d'une suggestion Néerlandaise le Groupe Permanent
propose d'amender le M.C. 61 de la manière suivante :

a. Remplacer la première phrase du paragraphe 8 par
la suivante : "Il est important de reconnaître qu'un sys-
tème de détection lointaine destiné à prévenir de l'attaque
initiale doit permettre aussi d'assurer la détection loin-
taine après cette attaque."

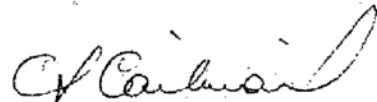
b. Ajouter un nouveau sous-paragraphe au paragraphe
14a :

"(4) Conserver des possibilités de détection lointaine
après l'attaque initiale."

c. Remplacer le paragraphe 14b par le suivant :
"Un système intégré de détection lointaine couvrant les
approches de l'Europe OTAN répondra aux besoins de l'ensemble
de l'Alliance."

2.- Cette question sera inscrite à l'Ordre du Jour de la réunion
du Comité des Représentants Militaires prévue pour le 6 Septembre
1956.

Le Commandant C. L. CAILMAIL
Secrétaire Adjoint



DIFFUSION : A, B, C, E1, E2, F

IMS Control No.2885...

311.1/15 MADE
March 1957